MAIRIE DE HARNES

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS Monsieur Philippe DUQUESNOY Maire de Harnes

Aux membres du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT



SECRETARIAT GENERAL **☎**: 03.21.79.42.74

OBJET: Convocation au Conseil Municipal

Réf.: JBT/SC

Affaire suivie par M. TISSERAND Directeur Général des Services

Madame, Monsieur,

Je vous informe que l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire à compter du 10 novembre 2021 jusqu'au 31 juillet 2022, prévoit :

- La possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu,
- La possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes sous réserve de l'accessibilité des débats au public par voie électronique,
- La possibilité de réunion par téléconférence,
- La fixation du quorum au tiers des membres présents,
- La possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

En application de ce qui précède, je vous invite à la séance extraordinaire du Conseil Municipal qui se tiendra exceptionnellement à la

Salle des Fêtes – rue des Fusillés le <u>17 mars 2022 à 19 heures 00</u>.

La réunion du Conseil Municipal se tiendra sans que le public soit autorisé à y assister. Toutefois et afin que le caractère public de la réunion soit réputé satisfait, je vous informe également que les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique.

Je vous rappelle que le passe sanitaire n'est pas exigé pour participer ou assister à une séance d'un organe délibérant d'une collectivité, quel que soit le nombre de personnes y participant et qu'à compter du 14 mars 2022, le port du masque ne sera plus obligatoire. Toutefois vous disposerez sur votre espace de travail de gel hydroalcoolique.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1- Détermination du nombre d'adjoints
- 2- Election d'un adjoint au maire
- 3- L 2122-22

Le rapport préparatoire de la séance vous est joint en annexe.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire de HARNES,
P. DUOUESNOY